



AUTORISATION PARENTALE

Dispositif "Argent De Poche"

Vacances de printemps 2024

Monsieur, Madame,, agissant en qualité de tuteur légal de, après avoir pris connaissance des points suivants :

- ✓ ***La Commune et/ou le CCAS de La Ferrière ne seront en aucun cas réputés comme employeurs des jeunes participants à l'opération "Argent de Poche". En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.***
- ✓ ***Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ou du CCAS ne saurait être engagée.***
- ✓ ***La Commune et le CCAS de La Ferrière souscrivent, auprès d'une compagnie d'assurances, un contrat "responsabilité civile" lié à ses activités, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés, et accidents pouvant survenir à un tiers, dans le cadre du déroulement des actions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.***

Autorise N'autorise pas mon enfant à participer au dispositif "Argent de poche" mis en place par la Commune et/ou le CCAS de La Ferrière, dans les conditions définies dans le contrat de participation (ci-après).

Autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention.

N'autorise pas mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention, j'assurerai le transport de mon enfant entre son domicile et le lieu d'intervention.

Autorise N'autorise pas la commune ou le CCAS de La Ferrière à utiliser les photos et vidéos représentant mon enfant dans ses divers supports de communication (presse, bulletin communal, site internet, page Facebook de la collectivité...)

Autorise N'autorise pas les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Mairie

Centre Communal d'Action Sociale

92 rue Nationale 85280 LA FERRIERE - Vendée

Tél. 02 51 40 61 69 - mairie@laferriere-vendee.fr - www.laferriere-vendee.fr

Monsieur, Madame,, agissant en qualité de tuteur légal de, certifiée sur l'honneur que ses vaccins obligatoires sont à jour.

Éléments de santé empêchant le jeune de réaliser certaines missions (ex : allergies aux pollens donc travaux aux espaces verts peuvent être gênants, ...) :.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre au dossier :

- Dossier d'inscription
- Contrat de participation signé
- Autorisation parentale signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social ou carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du jeune

Personne à contacter en cas d'accident :

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
CP : Commune :
Tel domicile : Tel portable :
Email :@.....

Fait à Le/...../.....

Signature des parents
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature du jeune
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Tout dossier non complet à la date limite de dépôt ne sera pas pris en compte.

Vos données seront traitées par la Mairie de la Ferrière dans le cadre du dispositif « Argent de poche » et conservées pendant 10 ans. Le CCAS peut également être amené à traiter ces informations. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et retirer votre consentement au traitement de vos données en vous adressant directement à la Mairie de la Ferrière (92, rue Nationale - 85280 LA FERRIERE ou mairie@laferriere-vendee.fr) à l'attention du référent RGPD. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL.